

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PERIES Jean-Philippe, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 9

**Nombre de membre(s) représenté(s) :** 2

**Nombre de membres votants :** 11

**Membres présents :** PERIES Jean-Philippe, KOHAUT Catherine, CHAIZE Catherine, JARLEGAND Elisabeth, DJINIADHIS Sabine, THEN Charlène, PRON Claude, LE PELLETIER Emmanuel, FRADE VIEIRA Catarina

**Membre(s) représenté(s) :** VAILLANT Bénédicte, PIERS Mariela

**Membre(s) excusé(s) :** VAILLANT Bénédicte, PIERS Mariela

**Membre(s) absents :** /

**Assistai(en)t à la séance :** Mme Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN Aurélien, directeur-adjoint de l'EHPAD, Mme FERRON Emilie, action sociale.

Délibération n°22 -CCAS - Election du Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS

Vu l'article R123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article R123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets.

Considérant la candidature de Mme KOHAUT Catherine ;

Monsieur le président questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.

Pas d'autres candidatures.

Afin de se conformer à ces dispositions et dans le but d'assurer la continuité de la gestion des affaires relevant de la compétence du CCAS, Monsieur le Président du CCAS invite le conseil d'administration à procéder à l'élection d'un vice-président à bulletin secret.

**Résultats du scrutin :**

Libellé	Résultat
Nombre de votants	11
Abstentions	0
Blancs	2
Nuls	0
Suffrages exprimés	11

Après débat, le Conseil d'Administration décide à 9 voix pour et 2 abstentions :

- De nommer Mme KOHAUT vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS ;
- D'autoriser Le Président à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Jean-Philippe PERIES

